Cinquante troisième année. - N° 9 A Samedi 12 et dimanche 13 janvier 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 2148

976 – MAYOTTE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MAMOUDZOU

Extrait de jugement

Date : 14 décembre 2018.
Autre jugement et ordonnance.
024 072 225 RCS de Mamoudzou.
RECTO VERSO.
Forme : SARL.
Activité : import et export et négoce au sens large du terme de tous équipements électroniques informatiques et vidéos téléphonique ; pose, location de tous équipements relevant du domaine des énergies renouvelables.
Adresse : Bas de la route de Convalescence, immeuble Hedja, BP 803, Kaweni, 97600 Mamoudzou.
Complément de jugement : jugement de prorogation des opérations de liquidation judiciaire. Mandataire liquidateur : HIROU (Laurent) de la SELART HIROU, 3, rue Papangue, CS 61070, 97495 Sainte-Clotilde Cedex. Par jugement rendu le 14 décembre 2018, le tribunal de grande instance de Mamoudzou en sa chambre commerciale statuant publiquement, après débats en chambre du conseil, par décision réputée contradictoire et en premier ressort. Ordonne la prorogation des opérations de liquidation judiciaire de la SARL RECOT VERSO, étendues à la SCI HUGO INVEST, jusqu'au 30 juin 2019. Renvoie l'affaire à l'audience du 24 mai 2019 à 8 heures laquelle se tiendra au tribunal de grande instance de Mamoudzou, route nationale 1, Kawéni, BP 106, 97600 Mamoudzou. Dit que la présente décision vaut convocation des parties. Rappelle que, en vertu des dispositions de l'article R. 621-8 du code de commerce, la présente décision devra faire l'objet, à la diligence du greffe, dans les quinze jours de la date de jugement, d'une publication : dans un journal d'annonces légales du lieu où le débiteur a son siège ou son adresse professionnelle et, le cas échéant, ses établissements secondaires ; au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC). N° RG : 14/01802